

MAIRIE DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^{ème} ARRONDISSEMENT

PV N° 08/07/14

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'arrondissement du 6 novembre 2014*

Le Conseil d'arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^{ème}, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le lundi 6 octobre 2014 à 18h32, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^{ème} arrondissement.

Étaient présents :

Madame Laurence AMAND, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Madame Capucine EDOU, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Thierry HODENT, Madame Philippine HUBIN, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO di BORGIO.

Était absent et excusé :

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry HODENT ;

Monsieur Yves POZZO di BORGIO est arrivé à 18h37 pendant le vote de l'affaire 2014 DAC 1555. Il a pris part au vote de cette affaire et au vote des affaires suivantes.

Madame Laurence AMAND s'est absentée à 19h00 pendant le vote de l'affaire 2014 DDEES 1146. Elle n'a pas pris part au vote de cette affaire ni au vote des affaires suivantes. Mme AMAND a donné pouvoir à Monsieur Christophe POISSON.

Madame Philippine HUBIN s'est absentée à 19h15 pendant le vote de l'affaire 2014 DDCT 186. Elle n'a pas pris part au vote de cette affaire ni au vote des affaires suivantes. Mme HUBIN a donné pouvoir à Monsieur Olivier LE QUERE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^{ème} arrondissement.

1 – Désignation du secrétaire de séance. 07 2014 049

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Après avoir informé de la réception d'un pouvoir de Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX pour Monsieur Thierry HODENT, Madame le Maire propose de désigner Madame Josiane GAUDE et Madame Nathalie BADIER, la Directrice Générale des Services, respectivement comme secrétaire de séance et secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2014 049

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'approbation du Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2014. 07 2014 050

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire précise que toutes les observations ont été prises en compte, le procès verbal de la séance du lundi 6 octobre 2014 est donc adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2014 050

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Subvention (3.000 euros) à la Société de l'Histoire du Protestantisme français (7e). 2014 DAC 1555

4 – Subvention (3.000 euros) à l'association L'Atelier d'Euterpe (78). 2014 DAC 1561

Rapporteur : M. Thierry HODENT

M. HODENT présente les deux subventions.

La première d'un montant de 3 000 € concerne la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Il précise que cette association possède notamment une bibliothèque remarquable, ouverte du lundi au vendredi, comprenant 160.000 volumes disponibles au public, dont 20.000 volumes d'exception.

M. HODENT regrette que le montant de la subvention s'élève depuis 2010 à 3 000 € alors qu'il était précédemment de 4 000 €.

Cependant, il souligne l'utilité de la subvention pour l'association. C'est pourquoi il propose de voter la délibération.

La seconde subvention de 3 000 € concerne l'Atelier d'Euterpe.

M. HODENT rappelle les activités menées avec cette association dans le cadre des conseils de quartier, et notamment celui des Invalides, comme l'organisation de 2 concerts gratuits d'initiation à la musique médiévale.

Il ajoute que l'Atelier d'Euterpe continue à mener de nombreuses activités culturelles, également à destination des enfants. Il cite par exemple l'organisation des soirées d'animation gratuites pour les enfants qui se déroulent rue Las Cases, activités qui rencontrent un réel succès.

Madame le Maire précise que l'Atelier d'Euterpe est associé à des opérations d'enregistrements de livres pour les non-voyants. C'est par ce biais que la Mairie du 7^e a connu et soutenu cette association en leur obtenant des subventions. Ce soutien est d'autant plus justifié que l'institut des aveugles est situé dans l'arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DAC 1555

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

2014 DAC 1561

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

5 – Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) aux associations Centre d'information et d'animation du 7ème INTER 7 et L'atelier d'Euterpe. 2014 DDCT 155

Rapporteur : M. Christophe POISSON

Monsieur POISSON indique qu'il s'agit de subventions Fonds du Maire en faveur de deux associations.

Il est ainsi proposé 3 000 € pour INTER 7, association qui compte 1 000 personnes bénéficiaires, dont 500 élèves adultes à différents ateliers, 250 élèves aux ateliers jeunesse, et qui réalise également chaque année 700 entretiens dédiés aux demandeurs d'emploi.

Monsieur POISSON précise que ces activités sont possibles grâce à la volonté des 130 bénévoles et personnes qui soutiennent l'association.

La 2^{ème} subvention Fonds du Maire, d'un montant de 2 000 € est en faveur de l'Atelier d'Euterpe.

Monsieur POISSON informe que le prochain concert organisé par cette association aura lieu le 21 novembre avec un quatuor à cordes.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DDCT 155**

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

6 – Modalités d'accueil à Paris du Championnat d'Europe de football organisé en 2016 par l'UEFA. 2014 DJS 321

7 – Vœu relatif aux modalités d'accueil à Paris du championnat d'Europe de football 2016 – 2014 DJS 321. V 07 2014 055

Rapporteur : Mme Laurence AMAND

Madame AMAND indique que le 28 mai 2010, la France a été désignée pays d'accueil du Championnat d'Europe de football organisé par l'UEFA du 10 juin au 10 juillet 2016. Paris a été retenue parmi les dix villes françaises hôtes de la compétition et accueillera donc cinq matches. Par son dossier de candidature et son contrat de ville hôte, signé le 10 février 2010, la collectivité s'est obligée auprès de l'UEFA sur trois points : l'organisation des matches, l'organisation d'une « fans zone » et l'organisation d'un programme d'accompagnement.

Le 7^e arrondissement est directement concerné par la « fans zone ».

L'organisation de cette « fans zone » se fait en accord avec l'UEFA et la préfecture de police. Il est envisagé de mettre en place un village de supporters sur le Champ-de-Mars, susceptible d'accueillir jusqu'à 120 000 personnes simultanément. Cette zone se présenterait à la fois comme un espace de retransmission de tous les matches de la compétition et comme un lieu de divertissement, notamment pendant les huit jours du tournoi sans match, permettant de

rassembler les supporters français et étrangers autour d'animations événementielles, de concerts et de diverses festivités.

La Mairie de Paris indique que « la « fans zone » sera « éco-conçue » et exploitée dans le cadre d'une démarche environnementale dans des conditions permettant, conformément aux objectifs de la charte d'usage du site du 24 décembre 2012, de protéger la valeur patrimoniale ainsi que de préserver la biodiversité des espaces verts, d'assurer la sécurité de cet espace et de ses abords ainsi que la gestion des flux. »

L'information des riverains sera organisée en lien avec la Mairie du 7^e arrondissement.

Le dispositif pourrait comprendre une scène et deux écrans géants dos à dos situés sur le terre-plein entre la place Jacques-Rueff et l'École militaire. Le site pourrait, de plus, comporter plusieurs espaces circonscrits : un village partenaires dédié aux sponsors de l'UEFA, un village restauration, un village collectivités et un village Paris pour les partenaires locaux de la Ville.

La Ville de Paris n'ayant jamais géré en régie un dispositif d'une telle ampleur, il lui apparaît préférable d'en confier l'aménagement, l'exploitation et la responsabilité à un opérateur extérieur unique. Pour ce faire, elle envisage de passer un marché global selon une procédure adaptée inspirée du dialogue compétitif sur le fondement de l'article 30 du code des marchés publics.

Le prestataire pourrait être rémunéré à la fois par un prix payé par la Ville et par un abandon de recettes, telles que les recettes générées par les activités de restauration, liées aux hospitalités voire aux partenariats locaux et institutionnels. Le coût total du dispositif est estimé à 5,45 millions d'euros. L'objectif est néanmoins de limiter le coût net pour la Ville à 1,6 million d'euros, en maximisant les recettes propres du prestataire et celles tirées des partenariats locaux et institutionnels, autorisées par les chartes à signer avec l'UEFA. Il est attendu également que l'instance internationale et ses sponsors officiels contribuent au financement de cette « fans zone ».

Madame AMAND rappelle que ce projet de « fans zone » est celui de la Mairie de Paris, et non celui de la Mairie du 7^e arrondissement.

Madame le Maire précise avoir obtenu de la Maire de Paris d'être consultée avant l'organisation de cet événement. Mais une concertation ne signifie pas qu'il revient au Maire du 7^e arrondissement de donner son accord pour l'organisation de cet événement. Elle souhaite en conséquence qu'il y ait une concertation très large auprès des habitants du 7^e arrondissement car ils vont être les premiers impactés par cet événement.

Madame le maire rappelle que cet événement international sera organisé sur plusieurs sites, mais que le Champ-de-Mars est le seul endroit sur lequel existera une « fans zone ». Madame le maire rappelle les violences qui se sont produites au Trocadéro en 2013 et ne souhaite pas que cela se reproduise sur le Champ-de-Mars en 2016.

Madame le maire appelle donc à l'abstention sur cette délibération et présente un vœu demandant à la Mairie de Paris que d'autres « fans zone » soient installées sur d'autres sites parisiens afin d'alléger le Champ-de-Mars. Madame le maire exige également une compensation en termes d'effectifs de personnel et de moyens budgétaires de la Mairie de

Paris pour l'entretien et la remise en état du Champ-de-Mars, mais également de l'UEFA pour assurer la sécurité du site et de ses abords pendant l'événement.

Monsieur BERNARD demande que soit indiquée dans le vœu une « remise en état totale du site du Champ de Mars. »

Madame EDOU indique que le fait de n'avoir qu'une seule « fans zone » à Paris est une demande de la préfecture de police qui fait valeur d'obligation.

Madame le Maire répond que la préfecture de police ne décide pas unilatéralement.

Madame EDOU indique que les 120 000 personnes qui viendront assister à l'Euro 2016 quotidiennement contribueront également à la vitalité économique et estime que Paris doit être fier d'accueillir l'Euro 2016. D'un point de vue technique, madame EDOU rappelle que la direction de la Propreté de la Mairie de Paris propose de faire appel à des prestataires extérieurs spécifiquement pour cet événement.

Madame le Maire indique que ce point n'est ni prévu ni financé dans la délibération.

Madame EDOU estime que le vœu est en décalage par rapport à des éléments techniques très précis dictés par la préfecture de police. Elle indique également que la délibération précise qu'un comité de pilotage sera mis en place, auquel la Mairie du 7^e arrondissement est associée. Elle estime également utile d'associer les conseils de quartier et les associations telles que Les Amis du Champ-de-Mars. Madame EDOU votera pour la délibération, mais ne votera pas le vœu car elle estime que ses propositions ne correspondent pas aux solutions techniques déjà apportées par la préfecture de police et par la Ville de Paris.

Monsieur LE ROUX votera le vœu. Il estime que mettre en plein cœur de Paris une « fans zone » n'est pas raisonnable et s'interroge si, en février 2010 lors de la désignation de Paris pour accueillir des matchs de l'Euro 2016, la Mairie du 7^e avait été concertée pour le choix des lieux et particulièrement de la « fans zone ». Monsieur LE ROUX estime que Paris peut compter sur les hippodromes de Vincennes, de Longchamp, d'Auteuil, ou du stade Charléty pour faire office de « fans zone », ce qui a déjà été le cas pour d'autres événements internationaux. Il estime donc beaucoup plus raisonnable, comme le propose madame le maire, d'avoir des « fans zone » éclatées, à la fois à l'Ouest et à l'Est de Paris, avec celle du Champ-de-Mars qui par le symbole de la Tour Eiffel, semble indispensable pour les images de télévision.

Madame le Maire précise que des « fans zone » à Charléty et sur les hippodromes permettent des accès facilités pour des interventions de sécurité meilleurs qu'au Champ-de-Mars. Elle estime que la préfecture de police a décidé d'avoir une « fans zone » à un seul endroit pour concentrer les effectifs de sécurité sur un seul lieu. Madame le maire craint qu'en cas de débordements, le site subira des dégâts qui feront fuir les touristes.

Madame le maire rappelle qu'en 2010 tout le monde s'est réjoui que Paris accueille l'Euro 2016. La question du lieu de projection des matches avait été évoqué sur le Champ de Mars, mais aussi sur le parvis de l'Hôtel de Ville et au Trocadéro et le Champ-de-Mars. Une « fans zone » n'a jamais été évoquée, pas plus qu'une « fans zone » unique sur Paris.

Monsieur POZZO DI BORGO estime que concentrer tous les supporters dans une seule « fans zone » est une erreur, sans même parler des intérêts des habitants du 7^e arrondissement et du Champ-de-Mars. Il y aurait intérêt à étaler les supporters dans d'autres lieux, comme le stade Charléty, ou même sur le Stade de France. Monsieur POZZO DI BORGO pense qu'il s'agit d'une erreur stratégique qui devra être signalé par les élus de Paris au Préfet de police.

Madame le Maire ne souhaite pas que les événements dégénèrent en 2016 et indique qu'aucune compensation ni en termes d'effectifs, ni en termes financiers n'est prévue dans la délibération.

Madame EDOU précise que 20 millions d'euros vont être versés aux dix villes impliquées pour aider à l'organisation et que l'événement a lieu dans trois ans.

Madame le Maire estime que ces 20 millions iront dans les caisses de la Mairie de Paris et que rien n'ira aux Mairies d'arrondissement. Elle ajoute que l'événement est dans dix huit mois et non trois ans.

Un avis favorable est donné au projet de délibération 2014 DJS 321

Pour : 1 (Mme EDOU)

Contre : /

Abstention : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu V 07 2014 055

Pour : 13 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : 1 (Mme EDOU)

Ne prend pas part au vote: /

8 – Subvention (12.000 euros) au Comité Sèvres Croix Rouge 6e/7e pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (7e). 2014 DDEEES 1146

9 – Subvention (8.100 euros) à l'Union Interprofessionnelle de la rue Cler, rue de Grenelle, rue du Champ de Mars pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (7e). 2014 DDEEES 1147

10 – Subvention (7.500 euros) à Carré Rive Gauche le Meilleur de l'Art Association des Antiquaires et Galeries d'Art pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (7e). 2014 DDEEES 1148

11 – Subvention (8.100 euros) au Comité Saints-Pères Grenelle pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2013 (7e). 2014 DDEEES 1149

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame GAUDE indique que ces quatre subventions concernent les illuminations pour les fêtes de fin d'année 2013.

Madame le Maire précise qu'il s'agit en l'espèce d'une régularisation.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DDEEES 1146

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DDEEES 1147

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DDEEES 1148

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DDEEES 1149

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

12 – Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations. 2014 DLH 1120

Rapporteur : Mme Josiane GAUDE

Madame le Maire introduit le point 12 en précisant les principes des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation qui obéissent à la « règle du un pour un », à savoir un local d'habitation pour un local à usage professionnel et réciproquement.

Madame GAUDE détaille le principe de la compensation du mètre carré pour un mètre carré entre les différents types de locaux. Ce régime vise à protéger les locaux d'habitation. Madame GAUDE précise que le changement d'usage à titre personnel est exempt de compensation et que huit nouvelles professions libérales non réglementées entrent dans ce champ. Elle ajoute que l'article 4 permet l'installation de toutes les professions libérales en rez de chaussée d'immeubles.

Madame le Maire souligne que le but est de garder un équilibre entre logements et activité économique dans l'arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DLH 1120

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

13 – Subvention (1.500.000 euros) et convention avec la Fondation de l'Œuvre de la Croix Saint Simon pour sa crèche collective La Providence (7e). 2014 DFPE 1337

Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame DAUVERGNE précise que la subvention finance la restructuration de la crèche La Providence rendue possible par le départ de de la PMI pour le nouveau site du Passage de la Vierge, à l'angle de la rue Cler et de l'avenue de la Motte Picquet ; la libération de ces locaux permettra après travaux un accroissement de la capacité d'accueil de 60 à 75 berceaux, l'objectif étant une ouverture dès septembre 2015.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DFPE 1337

Pour : 14 (dont 2 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

14 – Charte relative au dispositif du budget participatif. 2014 DDCT 186

15 – Vœu relatif à la délibération 2014 DDCT 186 - Charte relative au dispositif du budget participatif. V 07 2014 054

Rapporteur : M. Olivier LE QUERE

Monsieur LE QUERÉ indique la Ville de Paris souhaite permettre aux Parisiennes et aux Parisiens d'être encore plus acteurs de leur ville en leur donnant la possibilité de décider de l'utilisation de 5% du budget d'investissement de la Ville de Paris sur la mandature. Cela correspond à 426 millions d'euros, sur la mandature.

La première étape du budget participatif s'est déroulée du 24 septembre au 1^{er} octobre 2014. Au total, 40.755 votants ont pu sélectionner leur projet préféré parmi une liste de 15 projets proposés par la municipalité. À partir de janvier 2015, les Parisiennes et Parisiens pourront, à titre individuel ou au nom d'un collectif, déposer sur une plateforme internet leur proposition de projet d'investissement à l'échelle soit locale, soit parisienne. Les Mairies d'arrondissement auront le choix de mettre en place un budget participatif au niveau de leur arrondissement. L'ensemble des projets citoyens fera l'objet d'un examen juridique, technique et d'opportunité transparent, à l'issue duquel une liste sera soumise au vote des Parisiennes et Parisiens.

La charte présentée ici définit le cadre général de mise en œuvre du budget participatif. Elle peut être révisée sur la base des bilans effectués à l'issue des campagnes de budget participatif en concertation avec le comité d'arrondissement et après consultation de la commission parisienne du débat public.

Suite à cet exposé, Madame le Maire et monsieur LE QUERE souhaitent proposer un vœu modifiant cette charte et propose donc l'abstention sur la délibération.

Monsieur HODENT indique que la maire de Paris abondera les investissements d'intérêt local (IIL) sur le budget participatif uniquement sur des opérations liés à l'espace public. Il craint que ses moyens financiers ne soient attribués au détriment des équipements de proximité tels que les écoles, les crèches ou les équipements sportifs.

Madame le Maire regrette la philosophie de ce budget participatif dont les moyens financiers dédiés auront forcément une répercussion sur les autres postes budgétaires. Madame le maire craint particulièrement des baisses sur les budgets des états spéciaux des arrondissements.

Madame EDOU indique qu'il existe une très forte mobilisation à Paris autour de ce budget participatif, sur des projets extrêmement concrets, qui ne viennent pas en compétition avec des projets locaux de la Mairie du 7^e arrondissement. Pour un euro investi par la Mairie du 7^e arrondissement, la Mairie de Paris abondera d'un euro supplémentaire, et cela permet d'augmenter les budgets sur des projets dédiés au 7^e arrondissement. Madame EDOU est très favorable à cette démocratie participative qui se met en place à Paris et regrette la position de l'exécutif du 7^e arrondissement.

Monsieur LE QUERÉ répond que l'abondement de la Mairie de Paris se limite à 30% maximum des investissements d'intérêt local (IIL) et s'interroge sur l'origine des moyens financiers que la Maire de Paris prétend débloquent.

Monsieur LE QUERÉ indique que sur sa proposition et celle de Madame DATI, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que la Maire de Paris :

- confie aux Maires d'arrondissement le choix des projets locaux concernant leurs arrondissements qui seront soumis au vote dans le cadre du budget participatif parisien ;
- cosigne avec chaque Maire d'arrondissement tout mail ou tout courrier qui serait adressé par elle aux Parisiens ayant participé à la procédure de vote ;
- communique aux Maires d'arrondissement, dans le respect des règles de la CNIL, l'ensemble des fichiers des coordonnées des habitants par arrondissement, constitués dans le cadre du budget participatif ;
- accentue la volonté décentralisatrice portée par le budget participatif et de co-construction des projets avec les habitants en étendant au budget d'investissement des conseils de quartiers le mécanisme d'initiation financière proposé aux Maires d'arrondissement pour les ILL.

Madame le Maire indique qu'une personne dans le public enregistre les débats sans en avoir fait la demande ni informé l'huissier. Elle demande à Madame EDOU d'intervenir pour faire cesser ces pratiques. Elle estime que ces enregistrements pirates sont indignes et demande à la personne qui enregistre de quitter la salle sous peine de suspendre la séance.

Monsieur POZZO DI BORGO indique que le maire est police de la réunion et que la personne doit sortir.

Madame EDOU indique que les Conseils d'arrondissement sont des débats publics.

La personne refusant de quitter la salle, Madame le Maire suspend la séance à 19h15. Madame le Maire reprend la séance à 19h45.

Madame le maire signale que Philippine HUBIN a donné un pouvoir à Olivier LE QUERÉ, celle-ci devant se rendre à un conseil d'école.

Un avis favorable est donné au projet de délibération 2014 DDCT 186

Pour : 1 (Mme EDOU)

Contre : /

Abstention : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Ne prend pas part au vote: /

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu V 07 2014 055

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : 1 (Mme EDOU)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

16 – Jardin du potager (7e)-Avenant à la convention de mise à disposition de 2007 entre la Ville et l'AFUL Paris 7 Rive Gauche. 2014 DEVE 1077

Rapporteur : Rapporteur : M. René-François BERNARD

Monsieur BERNARD rappelle que les termes de la convention du 25 avril 2007 portent sur l'entretien Jardin dit « du Potager » dans la continuité du jardin Catherine Labouré. Il souligne que ce jardin est ouvert au public, les habitants de Laennec ayant toutefois le droit d'organiser des soirées à caractère strictement privé.

Il précise que l'avenant consiste à substituer l'actuel propriétaire du jardin (SNC Laennec Rive Gauche) vers l'AFUL Paris Rive Gauche, à définir les conditions d'usage par les résidents, et la répartition de la prise en charge des fluides, la Ville de Paris conservant la responsabilité du gardiennage, de l'entretien horticole et de la propreté.

Madame le Maire rappelle que cette opération est le résultat d'une participation conjointe des habitants et des riverains.

**Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DEVE 1077**

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

17 – Travaux de retrait des matériaux amiantés sur les voies et sols extérieurs parisiens. Marchés. 2014 DVD 1026

Rapporteur : Rapporteur : M. René-François BERNARD

Monsieur BERNARD rappelle les modalités d'application du décret du 24 décembre 1996 remettant en cause l'utilisation de l'amiante pour les grands travaux d'aménagement. Il souligne que le 7^e arrondissement comprend les grandes voies du centre de Paris, très sollicitées, et dont les revêtements sont chargés de matériaux amiantés. Il précise que la présente délibération a pour objet de passer un marché spécifique pour les travaux de désamiantage, mais que les lots composant le marché ont été mis à la même jauge et souhaite que le montant du marché soit revu à la hausse, compte-tenu du périmètre important couvert par le marché (7^e, 8^e, 15^e, 16^e, 17^e arrondissements et Bois de Boulogne).

Madame le Maire se félicite de la prise en compte des impératifs du désamiantage lors des travaux de voirie et rappelle les contretemps intervenus lors de la réalisation des travaux des rues du Bac, de Solférino ou du boulevard Saint-Germain, et les désagréments pour les riverains. Elle souligne que la somme de 8 millions allouée au marché ne lui semble pas suffisante si elle doit être répartie sur plusieurs arrondissements.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération
2014 DVD 1026

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)
Contre : /
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

18 – Subvention (6 000 euros) à l'Association Dédale (20e) pour son projet de sensibilisation à la biodiversité par le goût. 2014 DEVE 1051

Rapporteur : Rapporteur : M. René-François BERNARD

Monsieur BERNARD indique que l'association Dédale est amenée à organiser des événementiels sur les berges de la Seine au profit d'un public qui n'appartient pas au 7^e arrondissement. Monsieur BERNARD critique ces actions, car cette association a mobilisé pour ses actions les personnels de la propreté et ses engins toute la journée du 28 juin, notamment pour l'événement intitulé PlayGreen, au détriment de la propreté de l'arrondissement. Monsieur BERNARD indique être opposé à cette délibération.

Madame le Maire indique que cette association demande des subventions pour des activités qui sont peu ou pas faites, compte tenu des difficultés rencontrées actuellement par les concessionnaires sur les Berges de Seine.

Madame EDOU indique que les activités de l'association Dédale ont eu lieu et sont donc bien concrètes.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération
2014 DEVE 1051

Pour : 1 (Mme EDOU)
Contre : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)/
Abstention : /
Ne prend pas part au vote: /

19 – Dotation de l'état spécial du 7ème arrondissement au titre du budget primitif 2015. 207 2014 051

Rapporteur : Rapporteur : Mme Emmanuelle DAUVERGNE

Madame DAUVERGNE indique que le montant affecté à chaque état spécial d'arrondissement a été approuvé par le Conseil de Paris lors de la séance des 20, 21 et 22 octobre 2014. Les montants des dotations attribuées au 7^e arrondissement au titre du budget primitif 2015 sont :

- dotation d'animation locale : 306.800 euros ;
- dotation de gestion locale : 1.945.827 euros ;
- dotation d'investissement : 161.405 euros.

Le total de l'état spécial du 7^e arrondissement est de 2.414.032 euros.

Madame DAUVERGNE indique que le maire du 7^e a, à l'exception de quelques opérations, obtenu satisfaction, même si la mairie du 7^e peut toujours espérer mieux. Madame HIDALGO s'est engagée à soutenir le maire du 7^e sur certaines opérations à venir. Dans ce cadre, madame DAUVERGNE demande de voter le budget présenté.

Madame le Maire estime avoir obtenu le budget demandé, même si quelques opérations à venir engendreront des coûts supplémentaires. Madame le maire indique avoir les crédits nécessaires si la mairie du 7^e arrondissement devait faire face à des opérations dépassant le budget initial.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération

07 2014 051

Pour : 14 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

20 – Vœu relatif à un baromètre mensuel de la sécurité pour le 7^e arrondissement.

V 07 2014 052

Rapporteur : M. Thierry HODENT

Madame le maire examine un vœu relatif à un baromètre mensuel de la sécurité pour le 7^e arrondissement. Madame le maire regrette des problèmes de délinquance liés au « Roms », qui viennent du Champ-de-Mars jusqu'aux abords des écoles. Madame le maire soutient ce vœu pour que chaque arrondissement puisse avoir le baromètre lié à la sécurité le concernant.

Monsieur HODENT indique que ce vœu est co-présenté par les élus de l'UDI. L'idée est de bâtir un baromètre qui nous permette de suivre l'évolution de l'insécurité mois par mois dans le 7^e arrondissement. Il s'agit d'un élément qualitatif et quantitatif qui permettra de juger de l'évolution la sécurité dans notre arrondissement.

Monsieur HODENT demande de bien vouloir soutenir ce vœu.

Madame EDOU indique que les questions de sécurité constituent un sujet d'importance, un engagement fort d'Anne HIDALGO lors de sa campagne électorale. Au mois de mars prochain, aura lieu la mise en œuvre d'un conseil de sécurité au niveau parisien qui vise à faciliter le dialogue entre la préfecture de police, la Mairie de Paris et l'État, afin de favoriser la concertation sur les questions de la sécurité. Madame EDOU estime ce vœu est nul et non avenu.

Madame le Maire indique que les contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance n'ont jamais été réunis au niveau des mairies d'arrondissement.

Un avis favorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu V 07 2014 052

Pour : 13 (dont 3 pouvoirs écrits)

Contre : 1 (Mme EDOU)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

21 – Vœu relatif à l'enregistrement audiovisuel des séances du conseil d'arrondissement.
V 07 2014 053

Rapporteur : M. Capucine EDOU

Madame EDOU présente un vœu relatif à l'enregistrement audiovisuel des séances du Conseil d'arrondissement qui traduit la nécessité pour les citoyens de pouvoir s'approprier les discussions du conseil d'arrondissement. Madame EDOU propose que les séances du Conseil d'arrondissement soient enregistrées, archivées et retransmises sur le site internet de la Mairie d'arrondissement.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au vœu V 07 2014 053

Pour : 1 (Mme EDOU)

Contre : 12 (dont 3 pouvoirs écrits)

Abstention : 1 (M. LE ROUX)

Ne prend pas part au vote: /

Questions diverses

Madame le maire indique que le conseil de quartier Invalides aura lieu le 27 novembre à 18h30, le conseil de quartier Saint-Thomas d'Aquin le 1^{er} décembre à 18h30, le conseil de quartier Gros Caillou le 4 décembre à 18h30 à la Maison des Associations, le conseil de quartier École militaire le 9 décembre à 18h30.

Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le vendredi 5 décembre à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 20H07

Le Secrétaire de Séance

Josiane GAUDE



Le Maire du VII^{ème} arrondissement

Rachida DATI

